



ASSET MANAGEMENT

Les assurances pour Asset Managers répondent-elles de manière adéquate à la complexité structurelle et juridique des fonds d'investissement ?

11 JUIN 2019 À 17H00

B.C.D.T. & ASSOCIÉS SA

LEADER DES ASSURANCES FINANCIAL LINES

A LE PLAISIR DE VOUS CONVIER

À SON CYCLE DE CONFÉRENCES

SUR LES RISQUES FINANCIERS

Les assurances de responsabilité pour les banques et les gérants de fonds tendent à inclure les «fonds d'investissement» dans le périmètre des contrats de manière peu différenciée. La réalité de l'Asset Management est pourtant des plus sophistiquée. Ces contrats couvrent-ils adéquatement les spécificités inhérentes aux multiples formes juridiques des fonds, aux relations contractuelles entre les intervenants, aux juridictions et aux réglementations applicables ?

17.00 Accueil des participants

17.15 **Asset Management : aspects juridiques**
Alexandre Richa, Avocat, ABR Avocats, Genève, professeur à l'Université de Lausanne

17.40 **Confrontation entre les contrats « Asset Management » et la réalité structurelle et juridique des fonds**
Stéphanie Pierret, Responsable Financial Lines, B.C.D.T. & Associés

18.15 **Cocktail**

Hôtel Tiffany, Rue de l'Arquebuse 20, Genève

Inscriptions souhaitées au plus tard le 1^{er} juin 2019 à l'adresse : events@bcdt.ch